

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 20 juin 2025
Délibération n°2025-36**

L'an deux mille vingt cinq, le 20 juin, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	12

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean-Christophe PRORIOL, Bernard SOUTON.

Absents : Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Monique LAGER et Gilles TRONCHON

Procurations : Monique LAGER a donné procuration à Sylvie JOUVE, Gilles TRONCHON a donné procuration à Josette POTUS.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 12 juin 2025.

Objet : Vote du budget annexe : Maison partagée.

Par délibération du 11 avril 2025, le budget primitif (BP) de la maison partagée (budget annexe) a été adopté en Conseil municipal.

Le Service de Gestion Comptable demande à ce que les montants du BP soient précisés sur la délibération.

Le Maire précise donc que le budget voté fait apparaître un montant en investissement de 355 180.03 € et en fonctionnement de 57 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le budget présenté à l'unanimité.

Le Maire



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **20 JUIN 2025**
et publication le **20 JUIN 2025**